# AG #3 RA BULLETIN D'INFORMATION

ET D'ÉCHANGE DE LA LISTE S'UNIR POUR PARIS 8. 6 DÉCEMBRE 2024

# ÉDITO

On ne détruit pas un édifice d'un simple coup de pelleteuse. Il faut procéder par petites entailles, ouvrir des brèches, frapper à plusieurs endroits de la structure, la rendre toujours plus fragile, jusqu'à provoquer son effondrement. Il en va de même des entreprises de démolition sociale et institutionnelle. Le secteur de la santé hospitalière est l'un des premiers à en avoir fait les frais, avec les résultats qu'on connaît! La casse des services publics, pour les livrer aux mains du marché, est un projet de longue haleine.

Pour l'enseignement supérieur, la bascule majeure s'est faite en 2007 avec la loi LRU qui a organisé le dénuement des universités et les a livrées aux dérives entrepreneuriales d'équipes présidentielles soucieuses d'être les bonnes élèves des ministères successifs et d'en tirer protection en retour. Toutes les réformes qui ont suivi n'ont eu pour but que de créer un système toujours plus concurrentiel et toujours moins accueillant, tant pour les personnels que pour les étudiants : aux uns le manque de postes, aux autres le manque de places, pour tous l'angoisse! Résultat : dégradation continue des conditions de travail et d'étude. Tout cela a évidemment pour seul but de faire la démonstration auto-réalisatrice de l'insuffisance de l'enseignement supérieur public, afin de légitimer son démantèlement. Chaque annonce de la tutelle s'apparente à une nouvelle banderille savamment plantée dans le dos du service public de l'ESR. Les plus récentes, avisant la diminution des dotations auront été une manière de bien fatiguer la bête avant le coup de grâce (plus de 900 millions d'euros retirés au budget en 2024) : la hausse de la cotisation employeur versée pour financer les droits à pension de retraite qui va placer la plupart des universités dans un déficit qu'elles ne pourront combler.

Il est certain que ce coup d'estoc conduira les établissements les plus fragilisés à la mise sous tutelle et à fermer parcours et diplômes, à revoir à la baisse les capacités d'accueil et à la hausse les frais d'inscription, voire à fermer certains sites. Le privé sera alors convoqué pour sauver l'enseignement supérieur... Mais l'hallali n'a pas encore sonné! Si nous avons quelque raison d'être fourbus, nous sommes tenus de mener le combat et d'obliger le (futur) gouvernement à se ré-engager pour l'Université. Aussi, soutenons-nous sans réserve les mobilisations en défense de l'Université et plus généralement de la fonction publique.

À ce propos, il est cocasse, voire indécent, de voir la présidence actuelle de Paris 8 appeler à la résistance quelques jours seulement après avoir fait voter, ce que dans le privé on appellerait un « plan social ». En effet, comme à chaque fois qu'il faut trouver de l'argent, les personnels deviennent la principale variable d'ajustement : on gèle des postes et on évalue, indicateurs nébuleux à l'appui, combien de temps les collègues pourront tenir dans ces conditions, l'idée étant de les amener à la limite de la rupture et de les habituer à exercer dans des environnements dégradés. Comment ne pas s'insurger devant un courriel récent qui présente les modestes améliorations du pouvoir d'achat accordées aux personnels comme des mesures fragilisant les établissements ? C'est d'autant plus insupportable que, dans le même temps, l'équipe présidentielle grossit à mesure que les élections approchent et les factures des cabinets de conseil s'accumulent à coups de dizaines, voire centaines de milliers d'euros. Il faut résister, c'est une évidence : contre le ministère et son programme de casse de l'enseignement supérieur, mais aussi contre ses idiots utiles, plus tartuffes que jamais quand ils feignent de se faire les pourfendeurs de l'acte II de l'autonomie des établissements, surtout au moment de se présenter devant les électeurs...

### **ENSEIGNANTES MAIS AUSSI CHERCHEUSES**

Il y a quelques jours nous étions en évaluation HCERES de laboratoire. Cet exercice infantilisant où le chercheur doit prouver qu'il s'entend bien avec ses camarades, qu'il est conscient qu'il doit publier davantage en langue anglaise et promettre qu'il va mettre tout son cœur à animer des collectifs, porter des projets, trouver des financements, etc. En face de nous, en visio, des collègues évaluateurs nous faisant les gros yeux à la manière du surveillant Dubon — le Bouillon du Petit Nicolas.

Nous étions donc tous en ligne. Nous avions veillé à enfermer le chat, ranger le tancarville de notre studio. Nous avions même fait un petit effort vestimentaire, tout à fait inhabituel depuis que le Covid a invité les réunions dans nos intérieurs — certains avaient carrément sorti la cravate! Erving Goffman aurait adoré nous regarder, nous jouions tellement bien la pièce. Il fallait être brillant sans pédantisme, sympathique sans flagornerie, disert sans logorrhée. Nous faisions temporairement nôtre cette novlangue managériale dont nos collègues évaluateurs faisaient, de leur côté, mine de maitriser toutes les subtilités littéraires. Ainsi, nous avons docilement placé les trigger words qui font frémir de plaisir tout universitaire récemment converti au néolibéralisme : « indice d'impact », « médiation scientifique » « stratégie de rayonnement », etc.

Et soudain, l'un des MM. Bouillon enzoomés nous a demandé pourquoi si peu de femmes dans notre laboratoire préparaient des HDR. En bonnes marionnettes, nous avons battu notre coulpe et dit que nous allions être plus vigilants à mieux accompagner la parité. Pourquoi avons-nous préféré dire cela plutôt que de pointer la réalité ? Par peur, par politesse, par soumission ? Sans doute un peu des trois.

En fait, nous aurions dû lui parler de notre collègue Sophie à ce M. Bouillon. Sophie qui gère un Master mais aussi deux enfants en bas

âge, et dont le mari est au chômage. Sophie qui doit faire des heures complémentaires pour s'en sortir financièrement. Cela fait 4 ans que Sophie veut préparer son HDR, mais la recherche n'étant pas valorisée financièrement, elle est obligée de privilégier l'enseignement qui, lui, rémunère.

On aurait également aimé lui parler de Justine dont le mari chercheur est parti avec une jeune étudiante, la laissant seule avec leur fille dont elle a la charge intégrale. Justine n'a pas de famille pour l'aider. Donc les soirs, les weekends et les vacances, elle est toujours occupée à des tâches domestiques et d'intendance et ne dispose jamais vraiment de ce temps long indispensable pour faire de la recherche et écrire. Justine, pourtant, essaie. Elle fait ses cours et boucle des articles trop vite rédigé, la nuit, quand sa fille est couchée. Justine aurait aimé prendre davantage de responsabilité mais elle n'y arrive déjà pas, alors...

On aurait enfin aimé lui parler de Jeanne, dont la mère est atteinte de la maladie d'Alzheimer. Jeanne a deux frères mais ils habitent loin. Plusieurs fois, Jeanne a dû partir en urgences d'un cours, appelée par le commissariat. Sa mère avait été retrouvée errante, ne sachant plus où elle habitait. Jeanne gère la licence de son UFR, ses collègues masculins préférant s'occuper des Masters, plus prestigieux, moins chronophages pour leurs recherches. Jeanne a accepté ce partage. Elle a cédé.

On aurait dû dire à M. Bouillon, qu'en 2024, encore beaucoup trop d'enseignantes-chercheuses restent victimes de conditions de vie et d'exercice défavorables à leur épanouissement professionnel, conséquence d'un patriarcat qui, malgré quelques avancées vers davantage d'égalité, reste très et trop présent, suspend les ambitions, empêche la réalisation personnelle et ralentit les carrières.

### DU RECOURS AUX CABINETS DE CONSEIL

Tout le monde a entendu parler de l'affaire McKinsey et, plus globalement, du recours généralisé aux cabinets de conseil par les administrations jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. Une enquête de *Libération*<sup>1</sup> a mis en évidence tant l'inefficacité que le caractère potentiellement frauduleux du phénomène. Le Parquet National Financier a d'ailleurs ouvert une enquête. Il serait question de détournement de fonds publics, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, favoritisme... La Cour des comptes a également mené une évaluation de cette pratique<sup>2</sup>. Selon elle, le recours à des prestations externes pourrait éventuellement se justifier lorsqu'il s'agit de répondre à un besoin ponctuel, non prévisible, urgent ou pour lequel l'État n'a pas l'expertise nécessaire. Cela n'a pas toujours été le cas ces dernières années. Au contraire, dans de nombreux cas, des cabinets de conseil remplissent des tâches qui auraient dû être confiées à des agents publics. La Cour relève surtout que c'est la « perte de savoir-faire ou d'expérience, mais aussi une identification insuffisante des ressources internes disponibles [qui] conduisent [...] à se tourner vers des intervenants extérieurs ». Au-delà de la bonne gestion des affaires publiques, cette pratique a des conséquences sur les collectifs de travail. L'intervention des cabinets de conseil se fait souvent au mépris des missions, dégradant les conditions de travail des agents de la fonction publique qui sont relégués à un rôle d'exécutant de stratégies décidées par des acteurs privés.

Cette « mode » fait des émules jusqu'au sein de l'enseignement supérieur, à l'instar de ce qui se pratique à Paris 8. En effet, la plupart des projets annoncés en grande pompe dans les messages glorificateurs de l'action de l'actuelle direction ont été confiés à des cabinets extérieurs : « Cœur de campus », Schémas directeurs du numérique et de la vie étudiante, ou encore... ce si cher nouveau logo. Pour ce dernier, après des mois d'attente et des dizaines de milliers d'euros dépensés, c'est finalement le service de communication de l'université

qui a dû mettre au point la charte graphique. Le schéma directeur du numérique répond à la même logique : 170 000 euros dépensés pour un document inadapté et pour lequel les collègues appellent à la plus grande vigilance, tant il met en danger nos pratiques pédagogiques. En réalité, les collègues qui ont eu à interagir avec les consultants de CapGemini disent tous la même chose : ces personnes ne connaissent ni notre établissement, ni nos métiers. Ils ne sont là que pour nous vendre des recettes préfabriquées et totalement déconnectées de nos besoins réels.

De fait, nous nous retrouvons à aider bénévolement des consultants du privé à rédiger des documents de bien piètre qualité et dont le résultat n'emporte ni l'enthousiasme, ni l'adhésion. C'est tellement évident qu'on ne comprend pas que la présidence s'enferre dans ce genre de pratiques. Les services de l'université ne sont d'ailleurs pas les seuls à être soumis à la concurrence des cabinets privés. En effet, pour les PIA, AMI et certains appels à projets, la direction fait appel à des prestataires extérieurs censés nous apporter leur expertise. On en connaît le succès... C'est une fois encore un immense gâchis d'argent et un mépris total pour les chercheurs de Paris 8. Car, dans les faits, seuls les projets imaginés et portés par les enseignants-chercheurs de l'université avec le soutien des services de la recherche décrochent des financements.

Pour se défendre, la présidence affirme que nous n'avons pas les compétences en interne. C'est, à tout le moins, en partie faux ! Le plus souvent, ces compétences existent mais la présidence préfère mettre à distance la communauté universitaire qui pourrait, dans un cadre réellement participatif, avoir son mot à dire. De plus et de manière bien plus insidieuse, la vraie raison est qu'on ne fait pas confiance aux collègues ! Ce n'est pas pour rien que de nombre d'entre eux quittent l'établissement et le phénomène ne fait que s'accélérer ces derniers mois. Beaucoup se sentent, à juste

<sup>1</sup> https://www.liberation.fr/politique/recours-aux-cabinets-de-conseil-la-macronie-entre-absurdite-et-irregularites-20230710\_FNAMFNNO4ZEY5ACEHNYVNKT7M4/

<sup>2</sup> https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-recours-par-letat-aux-prestations-intellectuelles-de-ca-binets-de-conseil

titre, dévalorisés au quotidien dans leur travail et par le fait de ne pas pouvoir contribuer pleinement aux projets d'avenir de leur université. Ce manque de considération en décourage beaucoup qui baissent les bras ou partent. Le changement de pratique trouve sa solution dans la réattribution de ces budgets dispendieux à des postes pérennes en interne. De manière plus générale, les grands projets d'avenir de l'université devraient s'organiser selon un modèle plus participatif, seul susceptible de mobiliser les personnels dans une perspective de réelle autonomie.

# LE PRIX DE L'AUSTÉRITÉ

Dans une tribune récente parue dans *Le Monde*, l'un de nos collègues à l'UFR d'économie-gestion pointe du doigt les effets délétères de l'austérité<sup>1</sup>. Le point le plus important est sans doute qu'au-delà de l'impact négatif sur l'économie et la situation des ménages, c'est la détérioration durable des services publics qui se joue. Il indique ainsi que « Le chemin de la reconstruction des services publics est escarpé, mais il faut l'emprunter au plus vite, car, plus on persiste dans le démantèlement des services publics, plus les agents rescapés ont l'impression de ne pas avoir les moyens de réaliser leurs missions, et plus la reconstruction sera difficile. »

Cette analyse fait immédiatement penser à la situation de notre université. Au cours des deux derniers mandats, la direction a supprimé – et non pas gelé – plus de 50 postes d'enseignants-chercheurs (chiffres du Ministère). Cette année encore, ce sont 10 postes de titulaire qui ont été gelés. Or, nous savons tous par expérience que cela n'est (trop) souvent qu'une première étape vers la disparition du support. Dans le contexte des élections, on nous promettra évidemment le contraire. Mais comment encore y croire ?

Cette politique d'austérité menée depuis 8 ans détruit notre université à bas bruit. Fautil être aveugle — ou enfermé au bâtiment G — pour ne pas voir que les composantes sont exsangues ? Pour assurer les cours malgré tout, ces suppressions sont « compensées » (sic) par des heures complémentaires et des chargés de cours précaires. C'est évidemment moins coûteux et c'est le but recherché, mais c'est en réalité un bien mauvais calcul. Outre le fait que cela contribue à la fragilisation de l'enseignement supérieur, rendant notre établissement complice de la politique de destruction

généralisée du service public, cela envoie un signal clair de défiance qui risque d'en décourager plus d'un de continuer à s'investir dans le fonctionnement au quotidien de notre université. La nécessité d'une autre politique pour l'établissement, qui ne sacrifierait pas systématiquement l'humain, repose sur trois constats simples.

Premièrement, moins de titulaires, ce sont autant de collègues en moins susceptibles de monter de nouveaux projets de formation et/ ou de recherche, de dénicher des partenariats et des financements. En supprimant toujours et encore des postes, on se prive de possibilités de rebond. Deuxièmement, cela a évidemment un impact direct sur l'accueil des étudiant.e.s et par voie de conséquence sur l'attractivité et l'excellence de nos formations. Personne ne sera donc surpris de constater que notre université a perdu plus de 3000 étudiants en 4 ans. Cela abîme également notre image à l'extérieur, alimentant la réputation injuste d'un enseignement au rabais. Enfin, le vrai coût est avant tout humain. Factuellement, la charge d'enseignement et les fonctions administratives reposent sur un nombre toujours plus retreint de collègues. Il ne faut donc pas s'étonner que beaucoup craquent (+ 64 % d'augmentation d'arrêts maladie en un an selon le bilan social de l'université) quand d'autres partent, augmentant par là-même la charge de travail de celles et ceux qui ont encore la force de rester. Que ferons-nous quand il n'y aura plus personne pour assurer les responsabilités des formations, préparer les maquettes, les emplois du temps, renseigner Parcoursup et MonMaster? Cette politique d'austérité ne détruit pas seulement Paris 8 en tant qu'institution mais elle met aussi à mal la communauté humaine que nous formons. Arrêtons le massacre!

<sup>1</sup> Clément Carbonnier, « Un budget d'austérité ne serait ni nécessaire ni bénéfique », 28 août 2024.



## UNE CRÈCHE À PARIS 8

Le constat est sans équivoque : le personnel de notre université souffre d'une qualité de vie au travail assez largement dégradée, notamment en raison de difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle. C'est une crise qui impacte directement notre bien-être, notre fonctionnement et l'excellence de notre établissement.

Les jeunes parents, futurs parents, personnels ou étudiant-e-s avec des responsabilités familiales sont des exemples de cette souffrance. Le climat et le manque de places en crèche sur le territoire les contraint à faire des choix entre vie professionnelle ou leurs études et leur rôle de parents. La création d'une crèche universitaire apparaît comme une solution pertinente pour répondre à ce besoin criant. En facilitant la garde des jeunes enfants, elle permettrait

d'améliorer significativement le bien-être.

Pour les familles usagères de la crèche, cela permettrait de concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle/étudiante car les difficultés de garde rendent la poursuite des études difficultueuses et contraignent même certain·e·s à interrompre leur cursus universitaire. La création d'une crèche universitaire est bien plus qu'une simple réponse à un besoin. Il s'agit d'un choix stratégique : en investissant dans une crèche universitaire nous investissons dans l'avenir de notre communauté. En favorisant le bien-être de nos personnels et de nos étudiants, en favorisant l'épanouissement des enfants et en renforçant notre attractivité, nous posons les fondations d'une université plus humaine, plus dynamique et plus inclusive.

## CHERCHER-FORMER-COOPÉRER

Ces dernières années ont vu éclore nombre de coopératives de recherche, souvent créés par de jeunes chercheuses et chercheurs précaires qui n'ont pas pu ou pas voulu intégrer le champ académique. Des organismes nationaux de recherche, des écoles d'ingénieur et d'art, des MSH, des universités tentent de plus en plus l'expérience et expérimentent d'autres manières de chercher et de former. Des expériences allant en ce sens existent d'ores et déjà à Paris 8, qui se présentent comme des alternatives, d'une part à la recherche en silos disciplinaires et, d'autre part, à la recherche (inter) nationale par projet.

Le type de pratiques scientifiques porté par la coopération se fonde sur un collectivisme qui, le plus souvent, au sein des unités de recherche en SHS, n'est guère plus considéré que sous l'angle d'une « vieille lune » bridant les individualités. Aussi, les laboratoires sont fréquemment considérés comme des structures disciplinaires n'ayant à offrir que des ressources matérielles et financières que chacun.e de leurs membres se doit alors d'optimiser en responsabilité, au mieux de ses intérêts, souvent dans un cadre concurrentiel nourri des critères du new public management et ordonnant une distribution arbitrairement concentrée des expédients et des rétributions (financières, symboliques, etc.) qui en fait un exercice d'emblée inégalitaire.

En contravention avec ces principes de déstructuration - voire de destruction - des conditions de production de la science universitaire, il s'agit de développer, sur des bases égalitaires et de respect mutuel (entre hommes et femmes, entre chercheur.e.s de différentes disciplines, entre chercheur.e.s juniors et seniors, etc.), des partenariats institutionnels et des collaborations interindividuelles par ailleurs largement ouvertes aux collègues, en dehors même de Paris 8. Il s'agit de s'instruire des compétences et des connaissances de partenaires variés (personnes et institutions) appartenant à de multiples établissements nationaux et internationaux, s'enracinant notamment dans l'écosystème large de notre

université (UP8, MSH Paris-Nord, Campus Condorcet, The European Reform University Alliance – ERUA) mais aussi au-delà de celui-ci. Le modèle coopératif permet d'envisager la recherche autrement que fondée sur des entre-soi qui ont tendance à fixer les échanges scientifiques. Il permet de traverser plus facilement les frontières des établissements, des disciplines, des unités de recherche et d'envisager des appariements et des alliances à côté des cadres habituels, y compris avec des acteurs qui ne sont pas des chercheur.e.s (édition, traduction, éducation populaire, etc.).

Le statut de coopérative inscrit de fait les collectifs de recherche dans un dispositif de production/diffusion de connaissances fondé sur un modèle démocratique participatif dont le principe fondamental est un.e adhérent.e (personne physique ou morale) = une voix. Il fait également rentrer le collectif de recherche dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) en lui attribuant notamment des capacités commerciales (en l'occurrence de vente de prestations scientifiques et/ou de formations – e.g. courtes, un terrain d'exercice où l'université n'est pas présente, contrairement au privé), ce qui l'autorise à prétendre à des modes de financements beaucoup plus variés et ainsi, envisager une autonomie de fonctionnement plus importante fondée sur une logique mutualiste.

La coopération décrit enfin un mode d'organisation collectif du travail scientifique qui se veut nettement plus collaboratif – l'entreprise personnelle de recherche devant être l'exception confirmant la règle de la préséance du collectif –, particulièrement adapté à la recherche-action, à la recherche-création et à la recherche transdisciplinaire. C'est l'organisation et la division du travail scientifique qui se voit alors reconsidéré. La coopération vise la production de communs de la connaissance satisfaisant aux critères de scientificité, mais qui, pour autant, ont aussi vocation à être largement partagés avec des individus et des collectifs qui ne sauraient se résumer aux publics endogènes des mondes de la recherche.



### DES NOUVELLES DU MANISTRE

### L'UNIVERSITÉ : UN MACHIN DE GAUCHE QUI COÛTE TROP CHER ?

Il n'aura pas fallu attendre très longtemps. Dans un article récent du *Figaro Magazine*, le ministre Patrick Hetzel qualifie la Défenseure des droits et le CNRS de « machins qui coûtent cher ». La phase 2 de l'« autonomie » des universités devrait donc, sans trop de surprise, s'appuyer sur une dénonciation préalable de ces établissements universitaires mauvais gestionnaires qui, pour certains, devront donc être mis sous tutelle, et qui, dans leur ensemble devront accepter des mesures « de bon sens » : coupes budgétaires, diminution des capacités d'accueil, réduction de l'offre de formation, modulation des services, gel de postes, recours renforcé au précariat (+ 30 % de vacataires en sept ans), explosion des heures complémentaires (8 millions d'heures par an – soit 25 % de l'enseignement), concentration des moyens sur quelques établissements, etc. Dans nos rangs le moral n'est pas toujours au beau fixe. Le baromètre 2023 de la Conférence des praticiens de l'enseignement supérieur et de la recherche révèle des tendances inquiétantes, mais somme toute prévisibles : 61 % des répondants notent par exemple une dégradation de leurs conditions de travail et

plus de 70 % d'entre eux se disent pessimistes quant à l'avenir de l'ESR.

L'arrivée de Patrick Hetzel au ministère n'est assurément pas motif à rassurer. L'ESR était censé, en tant que secteur prioritaire, recevoir davantage de moyens ; il n'en a rien été (904 millions d'euros d'économies ont été demandés, soit presque 3 % de baisse sur un total de 31,8 milliards). Il est même sommé de développer ses « ressources propres » afin de pallier les manquements budgétaires de l'Etat, notamment quant à la subvention pour charge de service public. Selon France Universités, en 2024, 60 universités auraient des résultats déficitaires. C'est pourtant à l'ESR que l'on confie la charge, à moyen constant, de créer, par ricochet, « de la richesse dans le pays » et d'« irriguer les écosystèmes socio-économiques » en ses entours. Sur ce point, le privé dont le nombre de formations a doublé sur Parcoursup depuis 2020 est loué pour sa prétendue capacité à « mieux professionnaliser » et « mieux insérer ». Par ailleurs, au sein du projet de loi de finances, ce qui concerne l'ESR relève de la Mission interministérielle sur la recherche l'enseignement supérieur. Le budget de cette dernière baisse en valeur de 553 M€ par rapport à la loi de finances de l'an passé et le SNESUP-FSU estime que les universités devront trouver « de quoi économiser au moins 75 M€ en 2025 [...] pour assurer les salaires, maintenir les places ouvertes dans l'enseignement supérieur et un niveau de recherche comparable à l'année 2024 ».

Armé chevalier par le premier aubergiste Barnier, Patrick Hetzel n'est pas seulement liquidateur financier, il est aussi un idéologue donquichottesque. Il s'escrime à vilipender les approches critiques censées confondre science et militantisme (on connaît le refrain et l'instrumentarium : Still in woke with you, N. Heinich en cheffe de chœur et dame de pique, l'observatoire d'« éthique universitaire » en pupitre décati à bout de souffle). L'islamo-gauchisme semble être son moulin à vent préféré et de révéler une tendance à considérer les universitaires comme un troupeau de brebis à mettre au pas. La circulaire récente rappelant aux présidents d'université leur responsabilité dans le maintien de l'ordre sonnait comme une menace et a conduit à interdire certaines mobilisations pro-palestiniennes. Au

vu de ce dernier coup de menton, on peut raisonnablement craindre pour les libertés académiques et penser que notre hidalgo pourrait être tenté par des logiques d'ingérence qui viendraient dégrader encore un peu plus les « conditions de sérénité indispensables à la réflexion et à la création intellectuelle » (article L. 123-9 du code de l'éducation). Il y a quatre ans, avant que la Loi de programmation de la recherche (LPR) soit votée, un appel solennel avait été lancé par des laboratoires, des sociétés savantes, des syndicats, des collectifs et des revues. Il stipulait : « Qu'on ne s'y trompe pas : ce ne sont pas seulement les agents de l'enseignement supérieur et de la recherche publics qui se trouvent ici attaqué.e.s, mais les modes mêmes d'élaboration des savoirs, dans leur nécessaire pluralité, et en particulier des savoirs critiques... ». La mise en garde reste pleinement d'actualité et la participation récente de Patrick Hetzel au congrès national de l'Union nationale inter-universitaire (UNI) n'est pas pour rassurer. Les idées d'extrême-droite dont est porteur ce collectif sont en contravention avec les missions de service public de l'ESR tel que nous le concevons : un espace de débat ouvert, critique et émancipateur.



Agora est le bulletin d'information et d'échange de la liste « S'unir pour Paris 8 ».

Site web: https://sunirpourparis8.fr/ Contact: contact@sunirpourparis8.fr Directeur de la publication: JLI

Révision : DB, CM

Merci à celles et ceux qui ont rendu ce numéro possible. Pour proposer un article : agora.paris8@gmail.com